

## AVIS MUNICIPAL

### PREALABLE A LA 2<sup>nd</sup>e et dernière CONSTATATION

**Le Maire de la commune de JOSSE (40230)**

#### INFORME

Considérant qu'il est indispensable de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour préserver le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques ainsi que la décence du cimetière,

Que conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment à ses articles L. 2213-8 et 9, L. 2223-17, L. 2223-18, ainsi qu'à ses articles R. 2223-12 et suivants, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon a été engagée dans le cimetière communal, il y a maintenant plus de trois ans,

Que cette procédure concerne les concessions qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence, dont la dernière inhumation date de dix ans au moins et, qui ont cessé d'être entretenues,

Qu'il sera procédé sur site à la seconde et dernière constatation de l'état visuel d'abandon dans lequel se trouve chaque concession désignée sur la liste L3, ci-après :

#### **Le mardi 20 mars 2018 à 14h00 dans le cimetière de Josse**

Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires ou, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien de la concession sont invitées à assister audit constat, à la date et à l'heure indiquées ci-dessus ou, à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Qu'à défaut du rétablissement des concessions en bon état de propreté et de solidité, dès à présent, l'autorité municipale dressera le 2<sup>nd</sup> et dernier procès-verbal de constat d'état d'abandon qui conduira à la reprise des emplacements, conformément à la réglementation.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable sur les panneaux d'affichage à la mairie, aux portes du cimetière ainsi que sur la plateforme [www.cimetieres-de-france.fr](http://www.cimetieres-de-france.fr), dans l'espace dédié au cimetière communal concerné et, le cas échéant, peut être consulté, sur le site internet de la commune.

## AVIS MUNICIPAL PREALABLE A LA 2<sup>nde</sup> et dernière CONSTATATION

### LISTE DES CONCESSIONS FAISANT L'OBJET DE LA PROCEDURE

EMPLACEMENT / SEPULTURE (Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
1 - Carré 1 - 2	28/10/1913	DIZABO ?	- FAMILLE DIZABO* - DIZABO Edouard Pierre
1 - Carré 1 - 3	20/09/1935	SUMASTRE ?	- FAMILLE LABADIE* - LABADIE Louise - 1917 - SUMASTRE Louis - 1958
1 - Carré 1 - 4	20/03/1942	LOIZEAU ?	- FAMILLE LOISEAU Eugène - ? ?
1 - Carré 1 - 11			- ? ?
1 - Carré 3 - 11	15/12/1933	LAVIE Marie	- FAMILLE HIOUET* - LAVIE Françoise née HIQUET
1 - Carré 3 - 26	01/08/1980	PROSPER Michèle	- FAMILLE CRICQ* - FAMILLE PROSPER* - MIREMONT Gabriel - CRICQ Victorine - 1946
1 - Carré 3 - 33	14/12/1928	LACROIX ? née LALOM	- LACROIX Rémi - 09/11/1918 - LALOM Jean - 27/06/1888
1 - Carré 4 - 15	26/12/1959	PICART Marie née DISCAMPS	- FAMILLE PICART* Marie - PICART Dominique - 1959 - PICART Marie - 1961
1 - Carré 4 - 39	15/10/1959	MOTHES Marie née LOLOM	- FAMILLE LOLOM - LOLOM André - 1950

Dressé à JOSSE, le 18 février 2018

Le Maire

(Nom, prénom, cachet et signature)

Le Maire,  
**Patrick BENOIST**



Le Maire certifie que le présent avis a été affiché, au moins un mois à l'avance, à l'entrée du cimetière et en mairie à compter du 18 février 2018 et retiré le.....